Que la Chambre blâme le premier ministre d'avoir agi de la sorte et lui conseille d'attendre que les temps soient révolus, car il n'y a pas de doute que tout se passe dans l'univers comme c'est écrit, sans ses interventions persistantes et divisives.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

## DOUANES ET ACCISE

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE—LE MAINTIEN DE L'EXEMPTION FISCALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme le gouvernement envisage de supprimer l'exemption fiscale qui s'applique au matériel didactique importé, y compris les produits chimiques, et que cette mesure ne fera qu'augmenter le coût de l'instruction, je propose, appuyé par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que la Chambre exhorte le ministre des Finances à maintenir l'exemption fiscale qui s'applique au matériel didactique importé qui est essentiel à l'instruction des jeunes Canadiens.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

## **QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

## LA CONSTITUTION

LE MOTIF DU VOYAGE DU PREMIER MINISTRE DANS L'OUEST

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais donc l'interroger un peu tristement mais très sérieusement. En 1964, un certain Pierre Trudeau, alors professeur d'université, a écrit ceci:

...Le fédéralisme est ... une sorte de pacte ou de quasi-traité en ce sens qu'on ne peut pas changer les termes de ce compromis de façon unilatérale.

Or, voici ce qu'a déclaré le très honorable représentant au début du mois lors de son allocution télévisée:

Tous les députés de tous les coins du pays sont tenus de participer à cet événement historique.

## Questions orales

Il faisait évidemment allusion au débat. Et pourtant, sur la scène politique, le premier ministre a agi de manière unilatérale et a étouffé le débat. Le très honorable représentant aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre quel rôle il entend jouer dans l'Ouest demain? Je suis heureux qu'il se rende dans l'Ouest, et espère qu'il visitera aussi d'autres coins du pays. Par ailleurs, le premier ministre dirait-il à la Chambre quel rôle il entend jouer, et nous donnerait-il une bonne raison de croire ce qu'il dit, dans l'Ouest ou dans l'Est?

• (1415)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, dommage que le député se satisfasse d'une bonne raison seulement: je pourrais lui en donner bon nombre.

Des voix: Bravo!

Une voix: Citez-en une.

M. Trudeau: Il a donné à entendre que mes raisons touchaient au moins deux points: d'abord, la nature de la confédération et, ensuite, la liberté de débat.

Quant à la nature de la confédération, madame le Président, je signale au député que la résolution dont la Chambre est saisie ne change pas l'équilibre de base entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

M. Crosbie: Changez de disque, Pierre!

M. Trudeau: D'une manière très réelle, notre régime fédéral repose sur le partage des pouvoirs entre ces deux paliers de gouvernement, et il n'y a pas de déplacement de pouvoirs, des provinces au gouvernement fédéral...

M. Crosbie: Sottises!

M. Trudeau: . . . ou du gouvernement fédéral aux provinces.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'entends les conservateurs grogner. Je répondrai avec plaisir à toutes les questions supplémentaires qu'ils voudront poser et surtout à tout argument qui démontrerait qu'il y a un déplacement de pouvoirs.

Une voix: Ça recommence.

M. Trudeau: Le pacte de 1867 qui accordait certains pouvoirs aux provinces et d'autres au gouvernement fédéral n'a pas été modifié en faveur du gouvernement fédéral, comme le laisse entendre l'opposition.

Voilà pour la déclaration que j'ai faite en 1964 et que je répète aujourd'hui. Si nous avions voulu modifier unilatéralement certains de ces pouvoirs, madame le Président, nous aurions évidemment envisagé une disposition visant à solidifier l'union économique canadienne. Nous nous sommes bien gardés de le faire.

Deuxièmement, au sujet de l'interruption du débat, je répète que de nombreux députés de ce côté-ci ont offert à l'opposition de prolonger les heures.